



**Le conseil d’avocat de l’ex-président haïtien Jean Bertrand Aristide a salué la volonté du commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Port-au-Prince, Lucmane Delille, de transférer le dossier de l’ancien chef d’État au cabinet d’instruction.**

« Nous n’avons aucun problème avec la décision du commissaire du gouvernement Lucmane Delille de transférer le dossier au cabinet d’instruction », a indiqué Newton Louis St. Juste, un des avocats de Jean Bertrand Aristide.

Interrogé par HPN, Me St Juste a précisé : « [à la fin de la rencontre d'hier](#) (mercredi) avec M. Aristide, nous (les avocats d'Aristide) avons demandé au chef du Parquet de transférer le dossier au cabinet d'instruction ou au correctionnel, s'il estime que les faits reprochés à l'ex-président Aristide sont fondés.»

« Il faut que le droit ou la loi triomphe dans cette affaire », a insisté Newton Louis St Juste, qui n'a pas mâché ses mots pour critiquer l'attitude du commissaire du gouvernement (ancien opposant d'Aristide) dans le traitement du dossier.

La loi, a rappelé Me St Juste, ne permet pas au commissaire du gouvernement de faire ce qu'il veut faire dans le dossier.

« Il est de connivence avec des plaignants pour persécuter l'ancien président Jean Bertrand Aristide ».

Le commissaire du gouvernement Lucmane Delille qui a entendu mercredi l'ex-président

## Haïti-Justice: « Que le dossier suit son cours selon le vœu de Lucmane Delille », dit Me. St Juste

Écrit par SFD/HPN  
Jeudi, 10 Janvier 2013 14:45

---

Aristide dans sa résidence à Tabarre (Ouest), a indiqué à Haiti Press Network que [le dossier n'est pas fermé](#) et qu'il sera transmis au cabinet d'instruction.

Sylvestre Fils Dorcilus

sylvestref.d@hpnhaiti.com

Twitter : @sfdorcilus / @hpnhaiti